



## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

### CONCOURS PHOTO 2018 « MON MAICHE A MOI »

Je soussigné(e) :

Prénom et Nom :

Représentant légal de l'enfant :

Donne expressément mon autorisation à la Ville de Maîche, d'exploiter mon image (photographie).

Par la présente, la Personne autorise la Ville de Maîche à utiliser, exploiter et diffuser son image, recueillie dans le cadre du concours photo 2018, par reproduction et/ou représentation de celle-ci, dans le cadre de ladite communication au public à des fins de promotion ou de présentation, de tous produits secondaires et dérivés de la Ville de Maîche.

Cette exploitation pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour et sur tous supports de communication.

La présente autorisation est consentie à la Ville de Maîche pour le monde entier et pour une durée de 15 ans. Cette autorisation sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 15 ans, sauf dénonciation écrite de la Personne adressée à la Ville de Maîche, 6 mois avant l'échéance.

La présente autorisation est accordée sous condition de la validation écrite par la Personne des images.

La présente autorisation d'exploitation par la Personne de son image est conférée à titre gratuit et sans contrepartie. La Personne renonce en conséquence à réclamer à la Ville de Maîche et à tout tiers autorisé par lui une quelconque rémunération ou indemnité au titre de l'exploitation de son image dans les conditions définies aux présentes.

Fait à

Le,

Signature de l'intéressé

Signature du représentant légal